



sous location illégale, urgence!

Par **Elise33**, le **24/09/2012** à **16:13**

Bonjour, je suis propriétaire d'un studio sur Paris que je loue à un monsieur depuis novembre 2010. Il y a eu des fuites venant de la salle de bain que j'ai fait entièrement refaire par un plombier il y a plus d'un an. Peine perdue. Aujourd'hui la fuite est revenue et la salle de douche est dans un état inqualifiable et mon appartement est sous arrêté préfectoral pour insalubrité. Chose que j'ai mieux comprise lorsqu'on m'a dit qu'ils vivaient à sept personnes dans ce studio. A l'heure actuelle j'ai relogé cette personne dans un autre studio (fraîchement refait à neuf) pour m'occuper de réaliser les travaux dans l'ancien studio. Or ses voisins m'ont appelé pour me dire qu'ils étaient encore au moins quatre dans le nouveau studio de 18 m². J'ai appelé un huissier pour constater les dégâts à Paris. Mais je ne sais plus quoi faire pour me protéger contre cette sous location illégale et néfaste pour mes appartements. Quel recours puis-je avoir?? Merci de votre réponse.